

**NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE
RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES
ESSENTIELLES DU BUDGET
2020**

En application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, il est prévu que soit rédigée une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du budget 2020 afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux

QUELQUES CHIFFRES

Démographie : 1 768 habitants (au 1^{er} janvier 2019 – source INSEE)

Superficie : 7,11 km²

Budget commune : 3 289 086,00 €

Budget assainissement : 1 223 960,00 €

Budget communal 2020 voté en fonctionnement :

Dépenses : 1 707 298,46 €

Recettes : 1 568 480,38 €

Résultat de fonctionnement reporté : 138 818,08 €

Total en dépenses et en recettes : 1 707 298,46 €

Budget communal 2020 voté en investissement :

Dépenses : 1 456 387,98 €

Reste à réaliser : 125400,00 €

Recettes : 1 348 226,87 €

Solde d'exécution de la section

d'investissement reporté : 233 561,11 €

Total en dépenses et en recettes : 1 581 787,98 €

Le résultat de la section de fonctionnement 2019 de 338 818,08 € a été répartie de la façon suivante : 200 000,00 € ont été virés sur les recettes d'investissement 2020 et 138 818,08 € restent sur le fonctionnement.

Budget assainissement 2020 voté en exploitation :

Dépenses : 562 331,72 €

Recettes : 379 692,00 €

Excédent antérieur reporté : 182 639,72 €

Total en dépenses et recettes : 562 331,72 €

Budget assainissement 2020 voté en investissement :

Dépenses : 661 629,21 €

Recettes :	391 851,00 €
Excédent antérieur reporté :	269 778,21 €
Total en dépenses et en recettes	661 629,21 €

Fiscalité

Taxe foncière bâti :13,82

Taxe foncière non bâti :95

La taxe d'habitation n'est plus votée par les communes mais versée directement par les services de l'état par transfert de fiscalité entre différentes collectivités territoriale, en l'occurrence le département. Nous avons choisi de ne pas augmenter ces taxes compte tenu de la situation économique résultant de la crise sanitaire.

BUDGET COMMUNAL

La section de fonctionnement

Dépenses par chapitre :

- Charges à caractère général : 571 750,00 €

Ce sont les dépenses courantes telles l'eau l'électricité, le téléphone, les contrats de prestations de service et maintenance, l'achat des repas cantine, le petit entretien.

Charges de personnel : 685 500,00 €

Les salaires du personnel titulaire : 350 000,00 € - du personnel non titulaire : 100 000,00 € - le restant représente les charges sociales. Nous avons souscrit une assurance statutaire qui nous rembourse les salaires des agents en congé maladie avec une période de carence de 10 jours ; ces compensations se trouvent dans les recettes.

Autres charges de gestion courantes : 139 600,00€. Elles comprennent les indemnités des élus et les charges sociales s'y rapportant, le service départemental d'incendie, le SDEGH (Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne), le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) du collège Georges Brassens de Montastruc et les subventions aux associations.

Les charges financières (intérêts des emprunts) s'élèvent à 60 000, 00 €

Les charges exceptionnelles pour 2 000,00 €

Les dépenses imprévues 55 448,46 €

Soit un total de dépenses réelles de 1 519 298,46 € auquel s'ajoutent 188 000,00 € de virement à la section d'investissement.

Recettes par chapitre :

Produit des services : 173 000,00 € dont les deux postes les plus importants sont le paiement de la cantine par les parents et le remboursement par la communauté de communes des mises à disposition de personnel, de biens et services dans le cadre de l'ALAE pendant l'année scolaire et de l'ALSH pendant cet été.

Impôts et taxes : 631 500,00 € dont 600 000 de taxe foncière et habitation

Dotations et participations : 219 000,00 € dont 100 000,00 € de DGF 65 000,00 € de dotations

Autres produits de gestion courante : 489 980,38 € dont la quasi-totalité provient de la clôture du lotissement communal.

Produits exceptionnels : 35 000,00 €

Soit un total de recettes réelles de 1 548 480,38 € auxquels s'ajoutent 20 000,00 € d'opération d'ordre n'ayant pas d'incidence sur les flux financiers.

La section d'investissement :

Dépenses par chapitre :

Immobilisations incorporelles : 5 000,00 €

Immobilisations corporelles (hors opération) : 221 000,00 €. Ce sont des dépenses d'aménagement, de construction, d'acquisition de matériel, de voirie qui sont susceptibles d'être effectuées cette année en fonction des besoins, certaines étant connues.

Opérations : 386 383,79 €. Ce sont des dépenses patrimoniales ; elles représentent des travaux ou des acquisitions de matériel que nous pensons réaliser ou commencer cette année. Elles sont clairement identifiées. Parmi elles la fin de la restauration de l'église, la construction de WC publics et le projet de remplacement du préfabriqué Fontbonne (qui compte tenu de la crise sanitaire sera probablement reporté : délais administratifs rallongés en raison du retard pris à la suite du confinement par les divers intervenants pour les permis de démolir et de construire avec avis des Bâtiments de France, dossier d'appel d'offre avec à nouveau préconisation des Bâtiments de France, instruction des dossiers de subventions par les administrations...)

Remboursement d'emprunts : 608 404,19 € ; il s'agit du remboursement en capital dont 456 000,00 € de prêt relais souscrit à l'occasion de la construction de l'Espace Cocagne, que nous allons rembourser cette année en grande partie grâce à la perception des restes de subventions.

Soit un total de dépenses réelles de 1 220 787,98 € auquel s'ajoutent des opérations d'ordre entre section pour 20 000,00 € (travaux en régie par les employés municipaux) et des opérations patrimoniales pour 215 000,00 € afin de percevoir un remboursement de TVA, qui n'ont aucune incidence sur les flux financiers.

Recettes par chapitre

Subventions d'investissement : 255 306,87 € dont 238 306,87 € du conseil départemental.

Dotations fonds diverses réserves : 689 320,00 € dont 359 000,00 € de FCTVA (remboursement d'une part – 14,404% - de la TVA payée principalement sur des travaux ou acquisition de matériel, ici Espace Cocagne), 130 000,00 € de taxe d'aménagement et 200 000,00 € d'excédent de fonctionnement.

Soit un total de recettes réelles de 944 626,87 € auquel s'ajoutent 188 000,00 € de virement de la section de fonctionnement et 215 000,00 € d'opération patrimoniale (c'est la contrepartie de celle passée en dépenses d'investissement)

Les emprunts :

Au 31 décembre 2020 il restera un capital dû de 1 336 938,00 €.

Equilibre des opérations financières :

Dépenses à couvrir par des ressources propres : 608 404,19 € (soit Emprunts en euros : 597 279,19 € - Autres dettes : 11 125,00 €)

Reste à réaliser : 125 400,00 €

Total : 733 804,19 €

Ressources propres disponibles : 677 320,00 € dont 489 320,00 € de ressources propres externes de l'année et 188 000,00 € de ressources propres internes de l'année

Solde d'exécution : 233 561,11 €

Affectation (part du résultat de fonctionnement 2019 affectée à l'investissement) : 200 000,00 €

Total : 1 110 881,11 €

Soit un solde de + 377 076,92 €. Ce qui prouve notre capacité financière

BUDGET ASSAINISSEMENT

En exploitation il s'équilibre en dépenses et en recettes à 562 331,72 €. Concernant les dépenses le poste le plus important 337 850,00 € représente des régularisations d'amortissements. En recettes 274 692,00 € sont des régularisations d'amortissement de subventions reçues et 182 639,72 € d'excédent antérieur reporté.

En investissement l'équilibre s'établit à 661 629,21 €. En dépense on trouve en transfert 274 692,00 € de régularisation d'amortissement de subventions reçues et

350 000,00 € de prévisions de travaux et matériel et outillage pour ce qui est des principales dépenses. En recettes 337 850,00 € en transfert de régularisation d'amortissements, 54 001,00 € de subvention et 269 778,21 d'excédent antérieur reporté.

Cette année le budget est particulier car il englobe des écritures de régularisation qui ne se retrouveront pas dans l'avenir.

BUDGET LOTISSEMENT LUTCHE

Ce budget clôture l'opération de lotissement communal des Moulins de Lutché. Il se résume en deux écritures constatant l'excédent (473 980,38 €) et son virement sur le budget communal

EN CONCLUSION

Les excédents antérieurs reportés tant du budget communal que du budget assainissement qui sont la conséquence des résultats des exercices précédents permettent de faire face à des dépenses d'investissement tant sur cet exercice que sur les suivants. C'est une telle gestion associée à des opérations patrimoniales qui a notamment permis dans un passé récent la construction de l'Espace Cocagne en ayant un recours limité à l'emprunt.

Pour concrétiser une de nos promesses 15 000,00 € ont été prévus pour alimenter un budget participatif.

Le souci de la nouvelle équipe municipale demeure la gestion « en bon père de famille » des deniers publics au service des garidéchois